



Le Groupement Forestier de L'Islet



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Plan d'aménagement forestier

Objectif du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

No producteur :	
Plan d'aménagement :	GB2020-10

Propriétaire d'une forêt d'au moins 800 hectares d'un seul tenant

Le(s) propriétaire(s)

Nom du propriétaire (Titre de propriété) [REDACTED]	Date de naissance	No d'entreprise (NEQ) 1177610673
Adresse (pour envoi de correspondance) [REDACTED]	Téléphone (s)	[REDACTED]
Code [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Travail	
Courriel [REDACTED]	Cellulaire	
Langue Français	Type de propriété	Télécopieur
Représentant autorisé [REDACTED]	Téléphone (s)	

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Améliorer ma connaissance des différents peuplements composant mon boisé.
Connaître l'état général de mon boisé.
Connaître les travaux à réaliser pour augmenter la valeur de mon boisé.
Remettre en production des superficies improductives en réalisant du reboisement.

LOCALISATION DES LOTS BOISÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) L ISLET	170	Municipalité St-Damase-de-L'Islet	17040
Région administrative, unité d'aménagement et agence 12 - 332 - 122	Date d'expiration du plan d'aménagement 2030-12-01		

Unité d'évaluation	Cadastre (Code)	Rang (Code)	Lot	Zone V ou B	Superficie forestière	Superficie totale	OGC
4032-73-2591	Ashford 0057	II 02	4829408	B:blanc	34.7	34.7	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	II 02	4829409	B:blanc	82.9	82.9	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829519	B:blanc	48.2	48.2	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829520	B:blanc	48.1	48.1	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829521	B:blanc	46.0	46.0	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829522	B:blanc	44.6	44.6	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829523	B:blanc	43.2	43.2	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829524	B:blanc	41.5	41.5	<input checked="" type="checkbox"/>



Le Groupement Forestier de L'Islet

Agence de mise en valeur
des forêts privées des
APPALACHES

Plan d'aménagement forestier

Objectif du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

No producteur :	
Plan d'aménagement :	GB2020-10

Propriétaire d'une forêt d'au moins 800 hectares d'un seul tenant

Le(s) propriétaire(s)

Nom du propriétaire (Titre de propriété) [REDACTED]	Date de naissance	No d'entreprise (NEQ) 1177610673
Adresse (pour envoi de correspondance) [REDACTED]	Téléphone (s) [REDACTED]	
Code [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]		Travail
Courriel [REDACTED].a		Cellulaire
Langue Français	Type de propriété	Télécopieur
Représentant autorisé	Téléphone (s) [REDACTED]	

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Améliorer ma connaissance des différents peuplements composant mon boisé.

Connaître l'état général de mon boisé.

Connaître les travaux à réaliser pour augmenter la valeur de mon boisé.

Remettre en production des superficies improductives en réalisant du reboisement.

LOCALISATION DES LOTS BOISÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) L ISLET	170	Municipalité St-Damase-de-L'Islet	17040
Région administrative, unité d'aménagement et agence 12 - 332 - 122	Date d'expiration du plan d'aménagement 2030-12-01		

Unité d'évaluation	Cadastre (Code)	Rang (Code)	Lot	Zone V ou B	Superficie forestière	Superficie totale	OGC
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829525	B:blanc	39.9	39.9	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829526	B:blanc	39.8	39.8	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829527	B:blanc	42.1	42.1	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829528	B:blanc	42.3	42.3	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829529	B:blanc	42.1	42.1	<input checked="" type="checkbox"/>
4032-73-2591	Ashford 0057	III 03	4829530	B:blanc	41.5	41.5	<input checked="" type="checkbox"/>

Total: 636.9 636.9

1. Identification du propriétaire

Numéro de producteur forestier :	0 [REDACTED]	
Nom et prénom ou raison sociale :	[REDACTED]	
Nom du représentant autorisé :	[REDACTED]	
Date de naissance (année, mois, jour) :	[REDACTED]	
No d'entreprise (NEQ) :	[REDACTED]	
Adresse :	[REDACTED]	
Municipalité, province, état, pays :	[REDACTED]	
Code postal :	[REDACTED]	
Code géographique de la municipalité :	[REDACTED]	
Langue de correspondance :	Français <input checked="" type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>
Téléphone : Résidence:	[REDACTED]	
Travail :	[REDACTED]	
Télécopieur :	[REDACTED]	
Adresse électronique :	[REDACTED]	
Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 ha d'un seul tenant :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

2. Objectifs du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a pour objectifs :

- Aider le propriétaire à avoir une meilleure connaissance de son boisé tout en servant à mieux planifier les travaux forestiers;
- Permettre au propriétaire de s'enregistrer comme producteur forestier pour ainsi bénéficier des programmes d'aides disponibles;
- Permettre à l'Agence de protéger ses investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

3. Localisation de la propriété

Numéro de producteur forestier : 0000-00-034342

Numéro du plan d'aménagement: GB2020-10

Municipalité régionale de comté (MRC) :MRC de l'Islet Code : 00170

Municipalité (Lot) : St-Damase de L'Islet Code : 17040

Unité cadastrale (Canton) : Rang 2 et rang 3 Code : II et III

Codes de la région administrative, de l'unité d'aménagement et de l'agence : 012-035-122

Date d'expiration du plan d'aménagement forestier : 1^{er} décembre 2020

Unité d'évaluation	Rang (code)	Lot	Zone (verte ou blanche)	Superficie à vocation forestière (ha)	Superficie totale (ha)	OGC
4032-73-2591	Rang 2	4829408	blanche	34,71	34,71	Non
4032-73-2591	Rang 2	4829409	blanche	82,92	82,92	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829519	blanche	48,20	48,20	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829520	blanche	48,11	48,11	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829521	blanche	46,04	46,04	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829522	blanche	44,60	44,60	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829523	blanche	43,15	43,15	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829524	blanche	41,48	41,48	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829525	blanche	39,93	39,93	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829526	blanche	39,76	39,76	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829527	blanche	42,14	42,14	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829528	blanche	42,32	42,32	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829529	blanche	42,07	42,07	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829530	blanche	41,45	41,45	Non
Total				636,88 ha	636,88 ha	

4. Objectifs du producteur forestier

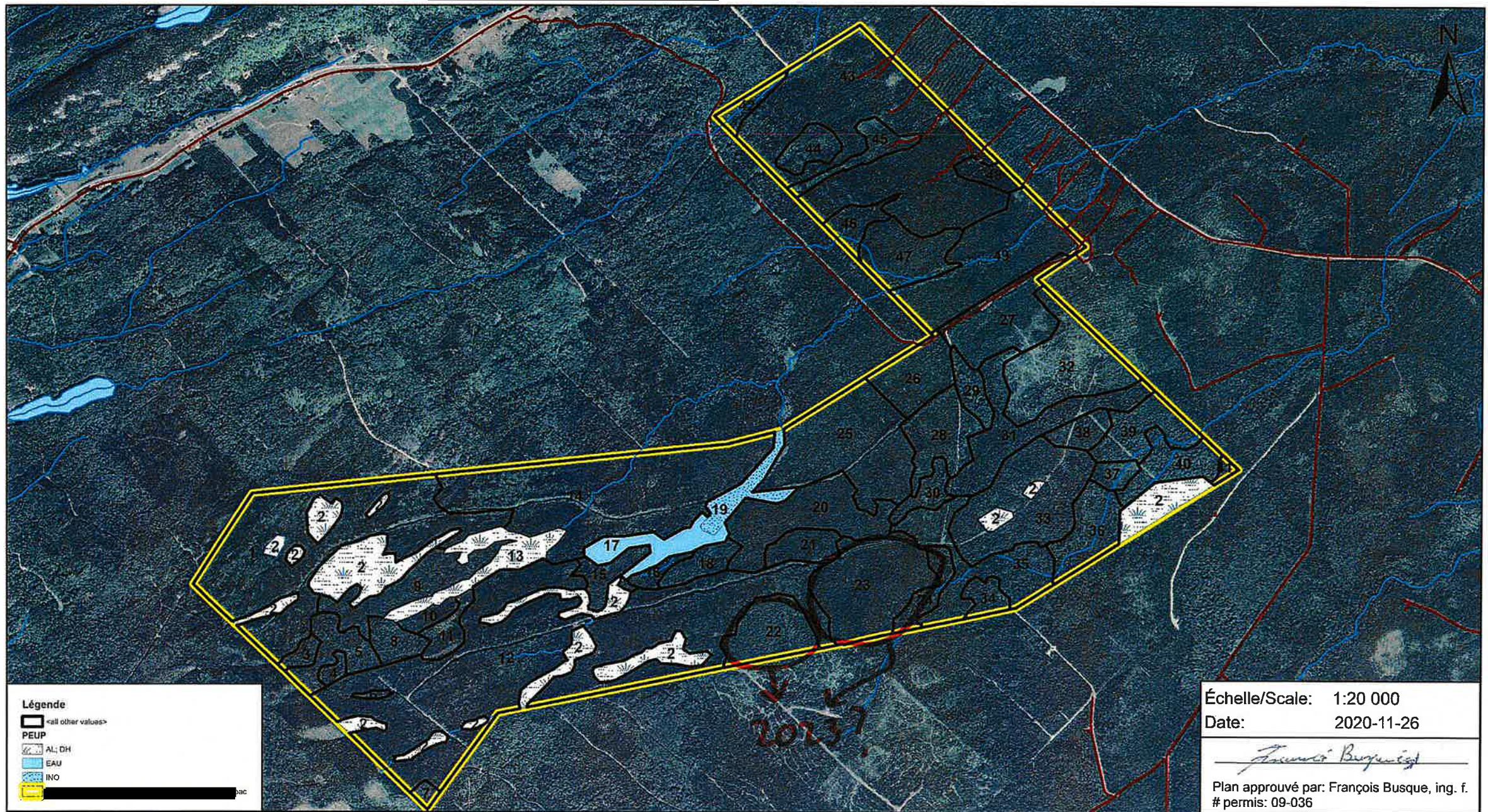
Production forestière Mise en valeur de la propriété	Utilisations à des fins récréatives <input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) : _____ <input type="checkbox"/>
Remarques : _____ _____	

5. Description de la forêt / Cartographie

. : St-Damase



: St-Damase



6. Description de la forêt et travaux de mise en valeur recommandés

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge (ans)	Travaux suggérés	Priorité
1	SBSB A3 30	Sapins, épinettes	48,59	A	13	30	Aucuns travaux	
2	Dénudés humides		37,82	-	-	-		
3	TOTO B4 90	Thuya, sapins, épinettes	1,74	B	10	90	Coupes progressives	2-L
4	TOTO B4 JIN	Thuya, sapins, épinettes	1,25	B	9	JIN	Coupes progressives	2-L
5	SBSB A5 30	Sapins, épinettes	7,00	A	6	30	Éclaircie précommerciale	1-C
6	SBBPEO A4 30	Sapins, bouleaux blanc, érable rouge	0,51	A	7	30	Aucuns travaux	
7	ENSB A5 30	Épinettes, sapins	1,00	A	4	30	Aucuns travaux	
8	TOTO B4 90	Thuya, sapins, épinettes	4,17	B	10	90	Coupes progressives	2-L
9	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	11,67	A	7	30	Éclaircie précommerciale	1-C
10	ENSB A3 30	Épinettes, sapins	2,26	A	15	30	Éclaircies commerciales	3-L
11	TOTO C4 90	Thuya, sapins, épinettes	3,62	C	10	90	Aucuns travaux	
12	SBEN C3 30	Sapins, épinettes	91,51	C	15	30	Aucuns travaux	
13	Aulnaies		8,24	-	-	-		
14	SBEN A4 30	Sapins, épinettes	47,74	A	10	30	Éclaircies commerciales	2-L
15	SBEN A4 30	Sapins, épinettes	4,38	A	7	30	Éclaircie précommerciale	1-C
16	SBSB A4 30	Sapins, épinettes	1,85	A	10	30	Éclaircies commerciales	3-L
17	EAU		7,25	-	-	-	Aucuns travaux	
18	EOBP A4 30	Érable rouge, bouleaux blanc, sapins	4,13	A	10	30	Aucuns travaux	
19	Inondé		5,35	-	-	-	Aucuns travaux	
20	ENSB B4 30	Épinettes, sapins	17,17	B	7	30	Éclaircie précommerciale	
21	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	4,78	A	11	30	Éclaircies commerciales	2-L
22	PEEOSB A3 55	Peupliers, érable rouge, sapins	10,14	A	14	55	Coupe de succession	1-C
23	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	20,80	A	10	30	Éclaircies commerciales	3-L
24	TOSB B4 30	Thuya, sapins, épinettes	4,26	B	10	30	Aucuns travaux	
25	SBEN A4 30	Sapins, épinettes	26,30	A	8	30	Éclaircies commerciales	2-L
26	SBSB A5 10	Sapins, épinettes	9,13	A	4	10	Aucuns travaux	
27	ENSB B4 30	Épinettes, sapins	14,13	B	8	30	Éclaircies commerciales	2-L
28	SBSB A4 30	Sapins, épinettes	10,26	A	9	30	Éclaircies commerciales	2-L
29	PEEO A3 JIN	Peupliers, érable rouges, sapins	3,69	A	15	JIN	Aucuns travaux	
30	BPEOSB A4 30	Bouleaux blanc, érable rouges, sapins	3,46	A	10	30	Aucuns travaux	
31	TOTO C4 70	Thuya, sapins, épinettes	15,76	C	8	70	Aucuns travaux	
32	RXRX B6 10	Sapins, épinettes	18,83	B	2	10	Aucuns travaux	
33	ENSBPE B5 30	Épinettes, sapins, peupliers	22,49	B	6	30	Éclaircie précommerciale	1-C
34	SBENML A4 30	Sapins, épinettes, mélèze	2,92	A	9	30	Aucuns travaux	

35	TOTO B4 VIN	Thuya, sapins, épinettes	15,87	B	8	VIN	Aucuns travaux	
36	EOBPSB A4 30	Érable rouge, bouleaux blanc, sapins	8,98	A	10	30	Aucuns travaux	
37	SBSBBP A5 30	Sapins, épinettes, bouleaux blanc	2,38	A	6	30	Aucuns travaux	
38	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	3,78	A	9	30	Éclaircies commerciales	2-L
39	BJERBP C4 30	Bouleau jaune, érables, bouleau blanc	9,04	C	10	30	Aucuns travaux	
40	BJERBP C2 90	Bouleau jaune, érables, bouleau blanc	7,62	C	17	90	Aucuns travaux	
41	SBSB A4 30	Sapins, épinettes	0,70	A	7	30	Aucuns travaux	
42	EOEO A3 JIN	Érable rouge, bouleaux	2,60	A	15	JIN	Aucuns travaux	
43	SBEN A3 30	Sapins, épinettes	61,34	A	12	30	Éclaircies commerciales	1-C
44	SBEN A5 30	Sapins, épinettes	4,29	A	5	30	Aucuns travaux	
45	SBSB C6 30	Sapins, épinettes	4,90	C	3	30	Aucuns travaux	
46	SBSBBP A4 30	Sapins, épinettes, bouleaux blanc	3,96	A	10	30	Éclaircies commerciales	1-C
47	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	10,63	A	10	30	Éclaircies commerciales	2-L
48	SBSB B3 30	Sapins, épinettes	2,80	B	13	30	Éclaircies commerciales	1-C
49	ENSB B4 30	Épinettes, sapins	23,80	B	8	30	Éclaircies commerciales	3-L
Total			636,88					

Sources

photographie aérienne

carte forestière régionale

vérification
sur le terrain

inventaire forestier

autre :

Équivalences des mesures

Hauteur : 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

Superficie : 1 hectare (ha) =

2,47 acres = 2,92 arpents carrés

Volume : 1 m³ app. =

0,28 corde

1 m³ app./ha = 0,11 corde/acre

Notes : Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux pourvu qu'elle soit annexée à ce document.

Codes de priorité : Urgence du traitement : Très (1), Assez (2), Peu (3)

Durée de validité de la recommandation : 0 - 5 ans (C), 5 à 10 ans (L)

7. L'engagement du propriétaire

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier respectent les orientations prévues au Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) en vigueur à la signature. Ils visent à aider le propriétaire à prendre les décisions en vue de mettre en valeur sa propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, la prise de données supplémentaires peut s'avérer nécessaire avant de procéder à leur réalisation.

Lorsque les travaux bénéficient d'une aide financière de l'AMVAP, un délai de protection est inscrit sur la *Prescription sylvicole et demande de participation financière* et prévoit un remboursement de l'aide financière lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux. Ce délai se poursuit en cas de vente ou autre aliénation de la superficie visée par les travaux.

S'il y a des travaux de préparation de terrain ou de reboisement, le producteur forestier s'engage à assurer la réalisation de la mise en terre des plants en incluant au besoin le regarni et tous les travaux d'entretien requis par son conseiller forestier à défaut de quoi il est tenu de rembourser toutes les aides financières consenties dans le projet de reboisement. La réalisation de la mise en terre des plants doit se réaliser au plus tard l'année qui suit la préparation de terrain. Cette directive relative aux travaux en chaîne est conditionnelle au maintien des programmes d'aide financière de l'AMVAP.

Ainsi, il est recommandé au propriétaire forestier :

- De consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- De noter les interventions réalisées sur sa propriété.

Je reconnaissais que lors de la réalisation de travaux d'aménagement forestier, je dois respecter les saines pratiques reconnues, telles que décrites dans le *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, ainsi que les lois et règlements en vigueur en vue de protéger l'ensemble des ressources et potentiels du milieu.

Je _____, reconnaissais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier, celui-ci reflète les informations fournies par mon conseiller forestier et j'en accepte le contenu.

J'autorise mon conseiller forestier à remettre une copie de mon plan d'aménagement forestier à l'AMVAP à des fins d'application du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

 1 dec 2020

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

8. Déclaration de l'ingénieur forestier

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à :



Ce plan est valide jusqu'au 1^{er} décembre 2030 inclusivement.

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.) :

Oui
Non

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au Règlement numéro 4 adopté le 4 juin 2019 de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Nom de l'ingénieur forestier : François Busque

Signature de l'ingénieur forestier : 

Numéro de permis de l'OIFQ : 2009-036 Date : 2020-12-01

Coordonnées de l'ingénieur forestier :

Adresse : 200-3125, Rue Flaubert
Québec, QC G2E 2J2

Téléphone : 418-806-3539



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Conseiller forestier accrédité : Le Groupement forestier Montmagny-L'Islet Inc.

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

1- Identification

Numéro de producteur: 000000052190 Nom, prénom: [REDACTED]

Adresse: [REDACTED] Code postal: J[REDACTED]

Tél.travail: Tél.rés.: [REDACTED] Représentant: [REDACTED] Tél.: [REDACTED]

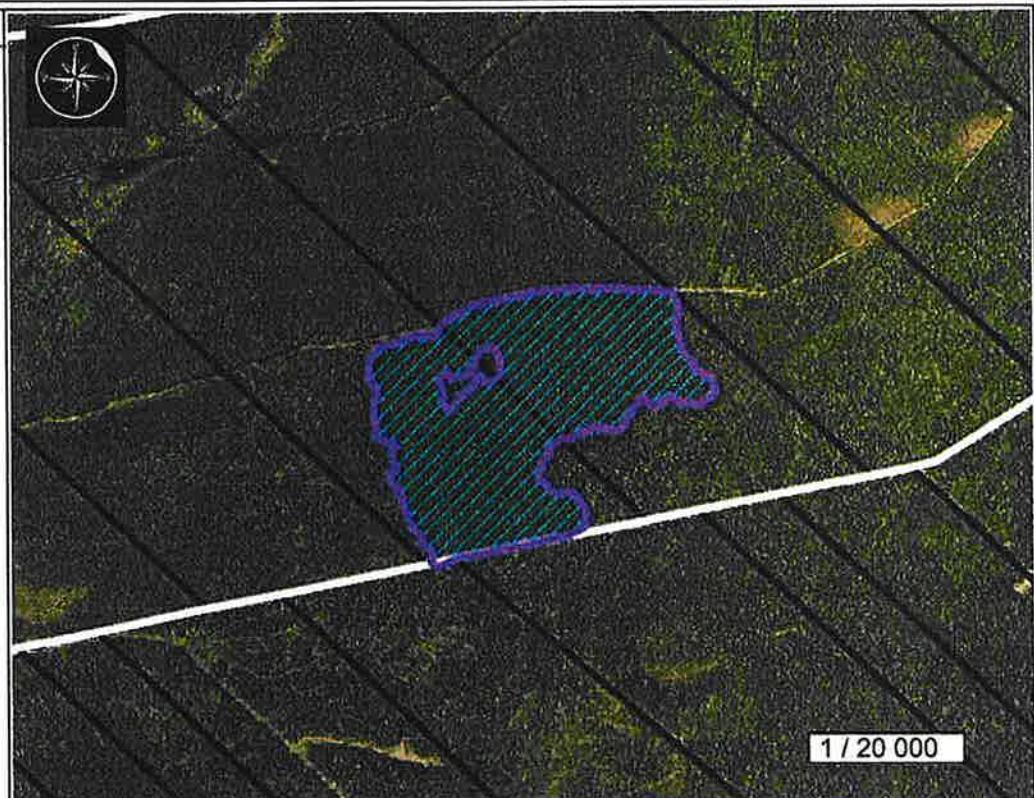
2- Localisation

Région écologique: 3d-T Tenure: 200 Code d'unité d'évaluation: 4032732591
Municipalité: code 17040 nom St-Damase-de-L'Islet Plan d'aménagement forestier: GB2020-10
Cadastral: code 0057 nom Ashford Rang: code 02 nom: II
Lot(s): no 4829408 4829526 4829525

3- Identification du peuplement	
No.	23
Superficie:	16.43 ha
4- Photo	
No.	
Feuillet	21M01NE
Échelle	1:15000

5- Résultats et qualité des interventions

- Appellation-perturbation :
- Type de terrain :
- Surface terrière résiduelle: Résineux 20.7 m²/ha
Feuillus .1 m²/ha
- Prélèvement Chemin : 18 % Total : 42 %
- Tiges marchandes résid. : t/ha
- Tiges non marchandes résid. : t/ha
- Tiges éclaircies. :
 - Résineux : t/ha
 - Feuillus intolérants : t/ha
 - Feuillus tolérants : t/ha
 - Total : t/ha
- a) Coefficient de distribution b) régénération
 - Résineux : t/ha
 - Feuillus intolérants : t/ha
 - Feuillus tolérants : t/ha
 - Total : t/ha
- Arbres ou plants blessés : 3 %
- Qualité des tiges résid. : t/ha
- Volume total récolté: 7 m³
- Recouvrement andains:
- Microsites : nb/ha
- Distance entre les fossés:
- Profondeur fossés Princ. : Sec. :
- Bassins de sédimentation:
- Surface de roulement : Emprise :
- Produit ou appareil utilisé : Multifonctionnelle
- Hauteur d'élagage :
- Semenciers :
- Efficacité ou qualité du traitement: 100%
- Traitements Date de fin : 2023-10-01
- Débroussaillage Date de fin
- Travaux effectués par: C:conseiller



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Nb de plants	Age	Code de stock	Péplière	Type de plants	Densité	Espacement (m)

Total :

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

TEG	Code prod.	Code travaux	Unité	Technique					Exécution				Total (\$)	
				Taux	Sous-total (\$)	Réduc.(\$)	Total tech. (\$)	Bénéf. (\$)	Taux	Sous-total (\$)	Réduc.(\$)	Total exec. (\$)	Bénéf. (\$)	
G	8985		16.430	502.00	8247.86	0.00	8247.86	A	1112	18270.16	0.00	18270.16	A	26518.02

Programme : SUBV-2021

Montant total de l'aide financière:

8247.86

18270.16

26518.02

8. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? Oui

ATTESTATION DE L'INGÉNIER FORESTIER

- J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.
- Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

Préparé par: Réjean Ouellet

Date: 2023-11-28

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de :



Signature de l'ingénieur forestier

8985

No de permis

2023-12-05

Date

Réervé à l'Agence

- L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :

Producteur forestier reconnu pour ce montant de _____ \$
Conseiller forestier accrédité pour ce montant de 26 518.02 \$

et par conséquent, le reconnaît à titre de bénéficiaire de sa participation financière

- L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

Signature de l'Agence

Date

No du plan d'aménagement forestier

GB2020-10

Sélectionné pour la V.O. ☐

Numéro du rapport d'exécution

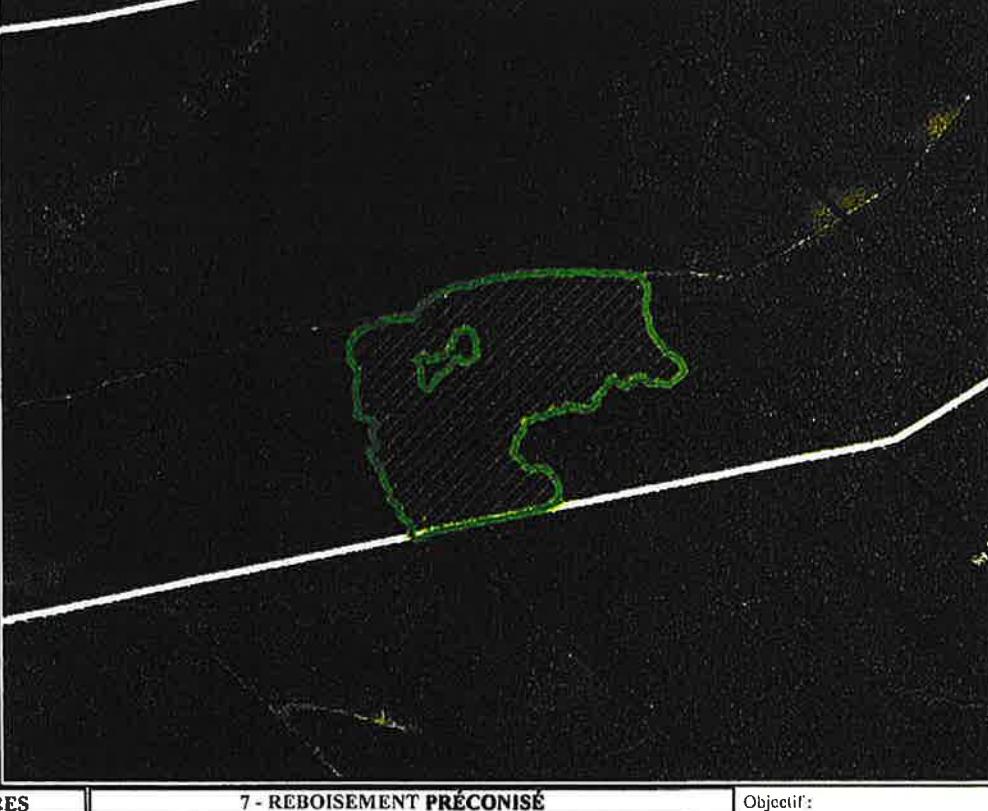
1233211230027 2311 1



PREScription SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Conseiller forestier accrédité : Le Groupement forestier Montmagny-L'Islet Inc.

Conseiller forestier accrédité : Le Groupeement forestier Montmagny L'Islet Inc.								No: 1233211230027				
Numéro de producteur: 000000052190				Nom, prénom: [REDACTED]				3 - PARCELLE				
Adresse: [REDACTED]		Longueuil (Québec)		Code postal: [REDACTED]		No. 23						
Tél.travail: [REDACTED]		Tél.rés: [REDACTED]		Représentant: [REDACTED]		Sup. ou long.: 16.43						
2 - LOCALISATION								4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE				
Région écologique: 3d-T		Tenure: 200		Code unité d'évaluation: 4032732591				Photo (1):				
Municipalité code: 17040		Nom: St-Damase-de-L'Islet						Photo (2):				
Cadastre code : 0057		Nom: Ashford		Rang code : 02		Nom: II		Échelle: 1:15000				
Lot no: 4829408 4829526		4829525		No du PAF :		GB2020-10		Feuillet: 21M01NE				
5 - DONNÉES FORESTIÈRES								Prop no: 01				
1. Peuplement : EPN 2. Autre que peuplement : 3. Densité: A: 4. Hauteur : 12 5. Âge peup. nat. / année plant. : 1989 6. Entailles: nb/ha 7. Couverture (broussailles) : 8. Taux d'affection ou mortalité : 9. Tiges ou microsites opprimées (%): 10. Coefficient de distribution : résineux: Feuillus intolérants : Feuillus tolérants : Total : 11. Drainage : 4 : impréfuit 12. Type écologique: 13. IQS : 14. Espacement : 15. Autres :												
6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Ess.	Tiges non marchandes Nb./ha	Tiges marchandes Nb./ha	Volume m³ s./ha	S.T. initiale	S.T. résiduelle	% à enlever		Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	EPN		103.5	27.6	22.1	19.93						
SAB		32.48	8.66	1.6	81.52							
Total	0	0	135.98	36.26	23.7	34.6		Total :				
8 - TRAITEMENTS								Site de reboisement : <input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/> Partiellement		Objectif : Zone : <input type="checkbox"/> Blanche		
1. Produit ou appareil à utiliser: MULTIFONCTION 2. Qté/ha : 3. Qté totale : 4. Période recommandée:								Signature Agronome : _____ Date: _____				
Montant total de l'aide financière: 7722.10 15230.61 22952.71								9 - PROTECTION				
10-Description de l'intervention				Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu Je confirme avoir été informé de la nature des travaux et j'accepte que ceux-ci soient réalisés sur ma propriété. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Je m'engage : à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés, et ce, pendant une période de trente (30) ans suivant l'octroi de la première aide financière pour les travaux en lien avec le reboisement (notamment la préparation de terrain, l'édit reboisement, le regarni et l'entretien de la plantation) et dix (10) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les éclaircies commerciales ainsi que les coupes progressives et de quinze (15) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les autres travaux. Si il y a des travaux de préparation de terrain ou de reboisement, à assurer la réalisation de la mise en terre des plants incluant le regarni et de tous les travaux d'entretien de plantation requis par mon conseiller forestier ou par l'Agence. À respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes. Dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement, de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement écrit de les respecter. Clause pénale : Advenant le non-respect de ce qui est stipulé ci-haut, à savoir la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration du délai de trente (30), dix (10) ou quinze (15) ans selon le cas, la non-exécution des travaux requis suivant une préparation de terrain ou un reboisement, ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes, je m'engage et reconnaissu devoir à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux sur la superficie visée, la présente constituant une clause pénale. Producteur forestier reconnu: [REDACTED] Date : 16-05-2023								
13-Signatures				Demande de participation financière Nous, Conseiller forestier accrédité et producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans le système de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence nous désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation. Producteur forestier reconnu: [REDACTED] Date : 16-05-2023 Conseiller forestier accrédité: [REDACTED] Date : 16-05-2023 Vous pouvez indiquer, à titre indicatif, si la demande d'aide financière porte sur l'aide à la techniq [] et/ou l'aide à l'exécution []								
No du plan d'aménagement forestier GB2020-10				Sélectionnée pour la V.O.: <input type="checkbox"/>								
				No de prescription 1233211230027								